

ECHO d'AUGAN HEBDOMADAIRE

Dimanche 28 juin 1925 - n° 27 - 1^{re} année

~ ~ Location des Presbytères ~ ~

Nous lisions dans le bulletin paroissial de la Prénnessaye de dimanche dernier l'histoire suivante :

« Le conseil municipal de Plémet (gros doyenné de près de 4000 habitants des Côtes-du-Nord) se réunissait dimanche dernier pour renouveler le bail du presbytère de Plémet. Poussés par un sectorisme épais et par la démagaison d'ennuyer les curés, 16 conseillers sur 24 ont voté une très forte augmentation pour la location du presbytère. Un conseiller a même voulu louer le presbytère 4000 francs. Il ne se mouche pas avec les doigts, le Monsieur. »

Or, vous savez tous que les presbytères ont été confisqués. C'est-à-dire, cédés aux prêtres qui sont obligés aujourd'hui de louer leur propre bien. Il me semble qu'il n'y a rien de plus injuste.

En second lieu, les instituteurs, les gendarmes sont logés gratuitement et à juste titre puisque ils sont au service des gens. Pourquoi les prêtres, qui se dévouent autant qu'eux, sont-ils traités autrement ?

16 conseillers municipaux de Plémét n'ont pas pu ou n'ont pas voulu le comprendre. M. le Président leur demandait de renvoyer le brouillon du projet sans parler d'augmentation. S'il maire et ses conseillers ont voté une très forte augmentation, c'est donc qu'ils l'ont bien voulu.

En présence de cette bonne volonté, Monseigneur, qui a déjà enlevé ses prêtres de Crémieu pour semblable affaire, a décidé de donner la Confirmation aux enfants de Plémét et de la Trénissaye, non pas à Plémét, comme c'était convenu, mais à la Trénissaye (paroisse voisine de 1200 habitants).

On dit que certains candidats malheureux aux élections municipales dernières avaient également l'intention de demander à M. le Recteur d'Augan un loyer de 45⁰⁰ à 2000⁰⁰... s'ils avaient pu s'emparer de la mairie. Comment Monseigneur l'évêque de Vannes a-t-il accepté la chose ? je l'ignore -- Mais voyez-vous les gens d'Augan obligés de consigner leurs enfants à Porcaro pour être enfermés !!

Nouvelles du Pays

Fête-Dieu. — La solennité de la Fête-Dieu a été célébrée avec sa splendeur accoutumée. Toutes les maisons du Bourg, sans aucune exception, étaient mieux décorées que jamais. Honneur aux gens du Bourg !! Si les gens des villages mettaient le même entouren pour y assister, ce serait parfait. — Le nouveau reposoir construit en face chez M. Gaveau à l'entrée des Rues des Brettes donna un aspect nouveau à la procession traditionnelle et contribua à faire dans la population une sainte émulation qui fut à la plus grande gloire de Dieu.

Merci aux personnes généreuses qui ont donné sans compter leur temps, leur argent et les matériaux nécessaires à la construction de ce nouveau reposoir.

Baptême - Vendredi 23 juin de Lucienne Josephine Marie
Ysserghen Bénage (Bourg) fille de Louis Bénage
secrétaire de mairie et de Yvonne Noblet - P. et M. Joseph,
Michel (Bourg) et Joséphine Lérat (Hardouin)
Projet de mariage. -- Entre Théodore Gravais
(Créchais) fils majeur de feu Jean et
de Mme H. Duhirel, né en 1898 -- et Léonie Sorrel, domes-
tique au château de la Couravelle, fille majeure de feu Fran-
çois Sorrel et de Julienne Michel, née à Campénéac en 1903 -
Décès. -- Vendredi après-midi v. au lieu l'enterrement
de Théodore Guillemin, mort accidentellement à
Porcaro le jeudi précédent dans les circonstances connues.

Nous avons dit que les deux victimes étaient mortes en arri-
vant à Rennes ; de fait elles étaient mortes bien auparavant...
M. Duperrin, qui laisse 2 petits enfants, rendit le dernier
soupir à Bellivue en St-Brieuc et M. Guillemin à Plé-
lan. Ce qui n'empêcha pas de les conduire jusqu'à Ren-
nes. M. le Recteur de Porcaro, appelé en toute hâte
sur le lieu de l'accident, put administrer les derniers so-
craments aux deux blessés avant leur départ pour Ren-
nes. M. Duperrin avait toute sa connaissance, M.
Guillemin, horriblement mutilé, était déjà entré dans
le coma.

*C'enons-nous prêts, car nous ne
savons ni le jour, ni l'heure..!*

- Progrès du Cartel -

Le pain a encore augmenté. Le pain de 4 livres atteint
à 3,20 ou 6 francs au lieu de 4,5 sous en 1924
La livre anglaise a dépassé 105 francs, ce qui veut dire
que nous payons actuellement 105 francs en Angleterre ce que
nous payions 65,50 au moment où le cartel a pris le
pouvoir.

Le gouvernement a mis le tabac à 30 sous comp-
tant un bénéfice de 450 millions - Mais voici que la
moitié des fumeurs se sont mis en grève .. et alors
où sera le bénéfice ? --- Vive le Cartel !

quand même. Des moments qu'il donne du cœur à bousiller ça suffit pour beaucoup de gens ... Il y aurait des élections dès demain, ils voteront encore tous pour les partisans du Cartel ... Périsse la France, mais que leurs passions soient satisfaites !!

Messes et Offices

Aujourd'hui - 4^e dimanche ap. la Pentecôte

Lundi - 6^h m. 4^h Bucaud - 6^h à la Bourre 7^h Bellavie

Mardi 6 serv. 8^h Bouchet - 6^h serv. 10^h de Bellevue

Mercredi - 6^h Hamery et Math. Bouzé - 6^h Jeanne Chérel

Jeudi - 6^h Ames du Juge. - 6^h 1^{er} Juin Brusais

Vendredi - 6^h Armel Hamery (col) - 6^h Math. Grossin et 10^h

Samedi - 6^h et 6^h serv. 10^h de la Paroisse

Dimanche - 6^h Jean Martin - 10^h 1^{er} Paroissiens

Aujourd'hui - après la 1^{re} messe chant du Veni Creator pour ottirer les bénédictions de Dieu sur l'épiscopat de Mgr Picard, sacré mercredi à Ste Anne

Vendredi - Premier vendredi du mois.

Dimanche prochain - Vêpres à Jerguay à 2^h 1/2.

Le fidèle qui aime ses défunts assiste à la messe dite à leur intention et se fait un devoir de communier pour eux. Il y a encore quelques rares personnes qui ne le comprennent pas.

Censure - L'Eglise est la maison de Dieu. On n'y viendra donc qu'en tenue décente et qui n'ait rien de mondain. - Les sacrements, étant les choses absolument saintes, exigent un respect plus grand encore; c'est pourquoi les dames, les jeunes filles ne peuvent les demander, ni les recevoir en costumes incomplets et indécents. Elles ne se présenteront à la Ste Table qu'en robe montante et fermée, bras couverts. Toute personne qui ne se conformera pas à ses règles de modestie, s'expose à se voir refuser la Sainte Communion. (Mgr Gicure, évêque de Bayonne 2 fev. 1920) — / Ts. Rouxel vic. imp. 9^h Augan